

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Déchets - Avenant N°1 pour le marché d'exploitation de la Déchetterie de Novalaise
EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février à 18H30

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de Mme Sandra FRANCONY, 1^{ère} Vice-Présidente.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. COUTAZ (Pouvoir F. MALLEIN). GROS (Pouvoir B. ALLARD). ILBERT (Pouvoir E. RUBIER). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET).

La Vice-Présidente,

Rappelle à l'assemblée que la CCLA a conclu le 1^{er} mars 2022 avec SUEZ RV CENTRE EST un marché de prestations de services pour l'exploitation de la Déchetterie de Novalaise pour une durée de quatre ans ;

Rappelle également que depuis le 1^{er} janvier 2024, les filières professionnelles s'organisent pour recycler les déchets du bâtiment à leur frais et qu'à ce titre, l'éco organisme ECO MAISON a contracté avec la CCLA pour la mise en place de la filière de reprise des déchets issus du bâtiment en proposant notamment à la collectivité la fourniture d'une benne pour les déchets de bois et une benne pour les déchets de plâtre ;

Explique que la CCLA souhaite mettre en place, à la Déchetterie de Novalaise, ces nouvelles bennes et demander au prestataire de modifier la collecte, notamment du bois, en remplaçant la benne 35m³ actuelle par une benne de 7m³ destinée à recevoir les palettes et les cagettes non acceptées par ECO MAISON ;

Indique que cette modification de l'organisation de la collecte dans la déchetterie de Novalaise a des conséquences sur la gestion des bennes sur le site, ainsi que sur le transport vers les différents exutoires ;

Explique que, par ailleurs, la CCLA, dans le cadre du nettoyage du site de la Déchetterie de Novalaise, souhaite ajouter une rotation de l'ensemble des bennes sur le parc, prestation qui ne rentre pas dans le cadre du marché d'exploitation conclu le 1^{er} mars 2022 avec SUEZ RV CENTRE EST ;

Présente le projet d'avenant à intervenir avec SUEZ RV CENTRE EST pour le Lot 2, intégrant :

Réf. Prix	Prestation de base	Unité	Montant unitaire (€ HT base marché)	Montant unitaire € HT base marché (lettres)
2.18	Rotation des bennes à l'intérieur du périmètre de la Déchetterie pour nécessité de service	€ HT / rotation	58,00€	Cinquante-huit euros
Réf. Prix	Prestation de base	Unité	Montant unitaire (€ HT base marché)	Montant unitaire € HT base marché (lettres)
2.6	Transport du bois en benne 7m ³	€ HT / tonne	226.00€	Deux -cent vingt-six euros

Présente l'impact financier de cet avenant sur le montant de la tranche ferme du marché :

- Montant initial du marché/Lot n°2 - Tranche ferme : 1 060 458.92€ HT
- Montant final du marché/Lot n°2 - Tranche ferme : 1 033 087.72€ HT

Invite le conseil communautaire à délibérer pour approuver l'avenant n°1 au marché d'exploitation de la Déchetterie de Novalaise intégrant les modifications présentées précédemment et pour autoriser le président à signer ledit avenant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE l'avenant n°1 au marché d'exploitation de la Déchetterie de Novalaise tel que présenté précédemment ;

AUTORISE le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

